



Déclaration liminaire au CTR

Marine

du 14 novembre 2019

Amiral, Mesdames, Messieurs,

La situation internationale est très préoccupante tant les conflits sont nombreux. Tout d'abord, au Nord Est de la Syrie avec l'offensive militaire lancée par la Turquie le 9 Octobre dernier contre les forces Kurdes dans le cadre d'une opération baptisée « source de paix », alors que ces forces Kurdes sont les alliés des occidentaux dans la lutte antidjihadiste. A l'occasion de ce conflit, la ministre des Armées, auditionnée par le sénat, a annoncé la suspension de tout projet d'exportation d'arme vis-à-vis de ce pays. C'est une déclaration dont nous pouvons que nous réjouir. Cependant, l'exportation d'armes continue vers des pays qui mènent des guerres faisant des milliers de victimes civiles, comme l'Arabie Saoudite au Yémen. La CGT milite et œuvre pour la paix et le désarmement dans le monde. La CGT reste fermement opposée aux interventions extérieures par la guerre qui ne font qu'alimenter le désespoir, la détresse et la misère sociale et qui jettent des milliers de personnes sur les routes fuyant leur pays, faisant d'eux des réfugiés, ou pour être politiquement correct des migrants. La CGT rappelle que le rôle de l'armée est de défendre le territoire français et de protéger les intérêts de la France et de ses alliés dans le monde, et non de vendre des armes.

En plus de ces conflits, de fortes mobilisations se font jour sur l'ensemble des continents. En Amérique latine, le Chili, l'Equateur, la Bolivie, le Honduras, l'Argentine font face des manifestations de grandes ampleurs. Au-delà du continent américain, des manifestations se déroulent en Catalogne, au Liban, en Irak, à Hong Kong, en Algérie, en Indonésie, et même au Soudan où une révolution a fait chuter le régime en avril 2019. Bien qu'ayant des revendications variables, ces manifestations ont souvent comme point commun des épiphénomènes (la hausse du prix du ticket de métro ou du prix de l'essence), pour aboutir sur des dénonciations plus larges des inégalités socio-économiques.

Depuis la fin de 2018, nous ne pouvons que constater l'essor de manifestations d'ampleur à l'échelle internationale.

Les personnels de nos établissements sont, aussi, en souffrance. De nombreux personnels nous contactent pour faire part de leur mal-être au travail. Depuis 2008, et le premier plan Sarkozy-Morin (RGPP), cela fait, maintenant, plus de 10 ans que le ministère vit des transformations qui impactent, en conséquence, les établissements de l'EFM. Les personnels doivent faire face à une charge de travail de plus en plus importante, dans certains services et domaines professionnels, avec parfois, de moins en moins de personnels. Mais aussi, face à un encadrement qui dirige les directions comme des entreprises privées, et non plus comme des services publics. Pour faire face à ce mal être au travail qui est de plus en plus grandissant et inquiétant, les directions se dotent de groupe RPS. Plutôt que de créer ces groupes, ce sont les méthodes d'encadrement qui sont à revoir. Pour rappel, sur le seul site de Lanvéoc, nous avons à déplorer, ces dernières années, 8 suicides de personnels civils.

Malgré les conditions de travail dégradées, la conscience professionnelle des personnels leur permet de mener à bien leurs missions. Ce sont des personnels qui, tout au long de leur carrière, ont su d'adapter aux nouvelles technologies et missions. La CGT condamne la mise en concurrence des personnels entre eux, et les différences de traitement qui peuvent découler d'une simple rédaction de fiche de poste.

Sur le plan professionnel, il est difficile de s'y retrouver pour les différents services avec les choix politiques de la Marine. Pour exemple, la commande des futurs pétroliers ravitailleurs pose beaucoup de questions. Outre le fait que ces bateaux soient construits, pour partie, en Italie, la CGT s'interroge sur le suivi logistique et des contrats de services de la Marine avec autant d'intermédiaires.

Sur la qualité de vie au travail, le récent conflit à l'île longue ne pose pas seulement les conditions de travail et de vie des seuls salariés de Naval Group, mais bien de l'ensemble des personnels œuvrant sur le site. Des mesures sont à prendre sur cette base datant des années 1970.

Sur le plan salarial, il n'y a aucune reconnaissance de l'investissement des personnels. Les salaires des personnels sont pratiquement gelés depuis presque 10 ans, y compris en 2020, les déroulements de carrière sont laborieux, et les avancements difficiles. Ce sont autant de provocations que les salariés ont de plus de mal à accepter. Pour exemple, 768 conditionnants AA pour un changement de corps en SA pour 8 postes en 2020, soit un taux de 1%. Même si la CGT s'est

opposée aux mesures de 2017 pour les ouvriers d'état, il faut avouer qu'elles auraient dû concerner tous les éléments de salaire. Comme certaines primes qui ne sont pas valorisées depuis des lustres. De plus, les abattements de zone restent une injustice et ont mobilisé des personnels au-delà de la Marine.

Et comme, si cela ne suffisait pas, la loi de transformation de la fonction publique va, à nouveau, impacter la vie des salariés de façon régressive. Ce sera la généralisation du recours aux contractuels en lieu et place d'un recrutement sous statut, que ce soit fonctionnaires ou ouvriers de l'état. Ce que la CGT dénonce haut et fort. Ce sera une montée en puissance de la rémunération et de la carrière au mérite, une multiplication des dispositifs pour organiser des mobilités contraintes, une attaque contre la démocratie sociale et les organismes consultatifs des personnels avec la fusion des CHSCT et des CT et le grand affaiblissement des prérogatives des commissions administratives paritaires. La CGT affirme que toutes ces mesures régressives et attaques contre les principes fondateurs du statut général de la fonction publique ne permettront pas la mise en œuvre d'avancées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Après le vote de 6 août 2019, relatif à la réforme de la fonction publique, la CGT rappelle qu'elle n'a adhéré à la philosophie de cette loi ni sur le fond ni sur la forme, et que toutes les organisations syndicales représentatives au Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) l'ont rejetée. Commencer l'exercice de mise en œuvre de cette loi par les décrets supprimant les compétences des CAP est un signe très fort et négatif de la part du gouvernement. En effet, celui-ci ainsi que le ministre de l'action et des comptes publique s'attaquent à des instances auxquelles les agents sont très attachés. Aujourd'hui, à travers les décrets d'application proposés, le rôle et les missions des CAP sont supprimés ou presque. Cela laissera les personnels face à l'arbitraire de l'administration.

Pour finir, les élus CGT de ce comité, et les personnels qu'ils représentent renouvellent, une fois de plus, leur opposition à la mise en œuvre d'un système universel par points qui ne fera qu'allonger la durée de cotisation et la baisse des pensions.

Merci